



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saussines

**Enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la parcelle B618
correspondant au parking de la salle des fêtes**

Par arrêté municipal n°2026/52 du 29 mai 2026, Madame Le Maire informe le public qu'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public de la parcelle B618 correspondant au parking de la salle des fêtes et en vue de son aliénation aura lieu durant 16 jours consécutifs :

Du vendredi 19 juin 2026 à 8H30 au samedi 4 juillet 2026 à 12H00

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de Saussines située 1 place de la Mairie 34160 SAUSSINES, soit :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 (auprès de l'accueil de la mairie)

Afin de faciliter l'accès à l'information, le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune : <https://saussines.fr>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet, ou les adresser :

- Par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Saussines (1place de la Mairie 34160 SAUSSINES), et parvenu avant le samedi 4 juillet 2026 à 12H00.
- Par registre électronique auprès du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

saussines-enquete-declassement-b618@democratie-active.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame Anne BOUCHE FLORIN, inscrite sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du département de l'Hérault pour l'année en cours, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations, au siège de la mairie de Saussines, située 1 place de la Mairie 34160 SAUSSINES, aux permanences suivantes :

- Le mercredi 1^{er} juillet 2026 de 18H30 à 21H00 (jour de marché)
- Le samedi 4 juillet 2026 de 9H00 à 12H00

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saussines le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de Saussines où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance sur une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.